



UNIVERSITE JOSEPH KI ZERBO (UJKZ)

UFR / Sciences De la Santé (UFR/SDS)

Ecole Doctorale Sciences et Santé (ED2S)

**Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises
en sciences du Médicament (CEA-CFOREM)**

N° 2022 11/00271 MESRI/SG/UJKZ/P/SDS/CEA-CFOREM

Ouagadougou, le **28 SEP. 2022**

**Pr Rasmané SEMDE, Coordonnateur
du Centre de Formation, de
Recherche et d'Expertises en sciences
du Médicament (CEA-CFOREM)**

✍

**Monsieur le Directeur Général de
l'Organisation Africaine de la
Propriété Intellectuelle (OAPI)**

Objet : Demande de paiement de l'annuité du brevet d'invention N°19447

Monsieur le Directeur Général,

Par la lettre N°22-1160/OAPI/DG/DGA/DAJ/SCG/AP du 28 juillet 2022, j'ai été informé de la décision de la Commission de restauration des droits d'Avril 2022 de restaurer les droits liés rattachés au **brevet N°19447** relatif à l'invention intitulée « Emulsion du beurre de karité dans du miel, sans additifs, pour le traitement des plaies et des brûlures » au Laboratoire de Développement du Médicament (LADME), au Centre d'Excellence Africain de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CEA-CFOREM), à l'Ecole Doctorale Sciences et Santé (ED2S) et à l'Université Joseph KI-ZERBO.

Faisant suite à cette décision, je sollicite l'acceptation du paiement de l'annuité 2022 dont le versement a été effectué sur le compte SGBF N°01816900901-01 de l'OAPI BP 887, YAOUNDE compte SGBF N°01816900901-01 de l'OAPI BP 887, YAOUNDE.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma parfaite considération.

P.J : reçu de versement SGBF



28 SEP. 2022

Pr. Rasmané SEMDE
Chevalier de l'Ordre National
Chevalier des Palmes Académiques